



GROUPE ADP

**COMITÉ PERMANENT DE LA CCE
AERODROME D'AVIATION GENERALE
DE PONTOISE – CORMEILLES
3 OCTOBRE 2023**



POINT 1

RETOUR D'EXPÉRIENCE DU SIAE 2023 ET DES ÉVÉNEMENTS CONCOMITANTS

3. FOCUS SALON INTERNATIONAL DE L'AIR ET DE L'ESPACE (SIAE)



Habituellement, l'impact lié à la fermeture temporaire et quotidienne de Paris-Le Bourget pendant le SIAE dure 10 jours, ce, tous les deux ans.

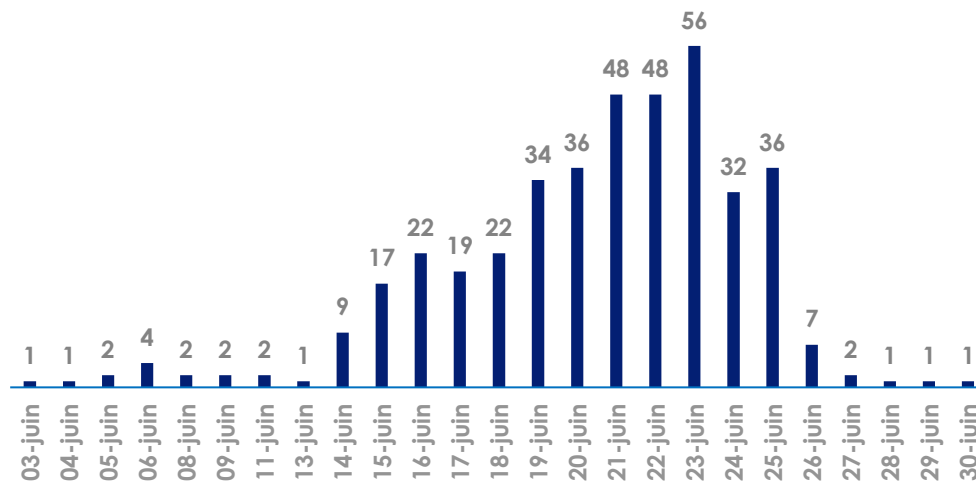
Cette année, il ressort néanmoins que la période de fermetures régulières de Paris-Le Bourget nécessitées pour les répétitions et les démonstrations en vol pendant le SIAE 2023 a connu deux autres événements internationaux majeurs exceptionnels :

- Le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial (22-23/06) avec un important nombre de chefs d'Etat / membres de gouvernement invités par Emmanuel MACRON, à Paris
- La Fashion Week (20-25/06), événement majeur du rayonnement mondial de l'industrie de la Mode en France.

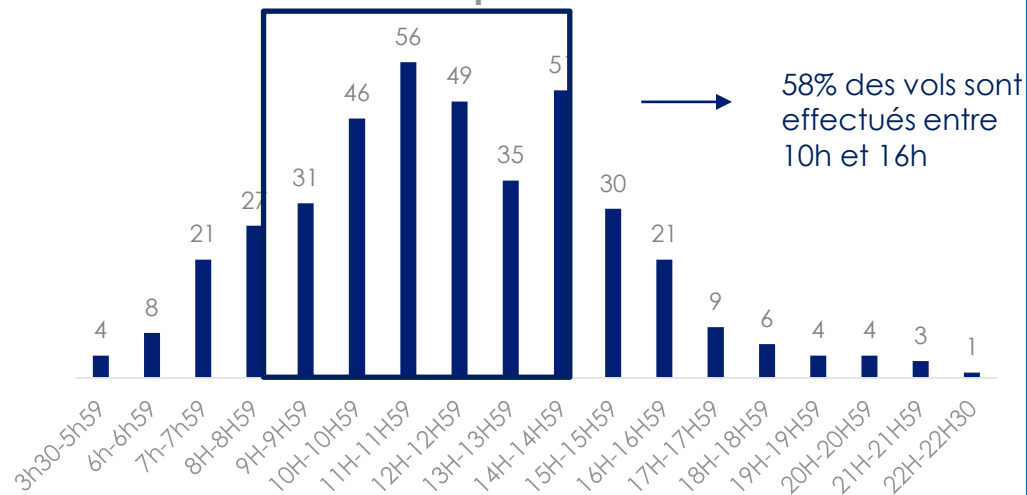
Par ailleurs, la météo sur cette période a entraîné des décalages de fermetures certains soirs, avec des reports de trafic parfois en marge des horaires planifiés par les organisateurs.

Le cumul de ces événements s'est traduit par un trafic très supérieur aux SIAE précédents. Sur le mois de juin, ce sont environ 400 mouvements d'aviation d'affaire qui ont été accueillis sur l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin.

nombre de vols : jour



nombre de vols par créneau horaire



3. FOCUS SALON INTERNATIONAL DE L'AIR ET DE L'ESPACE (SIAE)



Les travaux permettant de mieux anticiper la préparation des JOP 2024 et du SIAE 2025 :

- un retour d'expérience assez large avec les principaux acteurs de l'aérodrome et de Paris-Le Bourget, incluant les signalements reçus :
 - l'amélioration des informations communiquées en amont du salon (volume de trafic, horaires de fermetures, etc..) afin de prendre les meilleures décisions,
 - Les éléments de communication et les temporalités de nos messages avant –pendant – après le SIAE,
 - Etude d'actions spécifiques si lors du prochain SIAE nous devons anticiper d'autres événements pouvant générer un trafic supplémentaire (en cohérence avec les signalements reçus)
- Une meilleure préparation avec les partenaires en place, tenant compte des autres événements et permettre les adaptations nécessaires.

Pour rappel, en dehors de 6 signalements reçus lors de la période du SIAE, aucun autre n'a été reçu. Signaler permet de mieux cerner le ressenti des riverains.



POINT 2

**ACTIONS EN FAVEUR D'UNE
AVIATION PLUS MODERNE
&
DISPOSITIF DE
MODERNISATION DES FLOTTE**

LA STRATEGIE DU GROUPE ADP : LES 3 PILIERS DU PLAN PIONEERS 2025

Dans ce contexte exigeant, le Groupe ADP réaffirme son attachement au maintien d'une offre associative de formation via les aéroclubs, héritage de 1936, fondement de la culture et de l'histoire aéronautique française tout comme de son industrie. C'est dans cet esprit que le groupe ADP décline son plan stratégique "Pioneers 2025" qui développe 3 piliers nécessaires à la survie de nos activités, et de nos aérodromes en particulier :

ACTIVITE DURABLE	INTEGRATION TERRITOIRE	INNOVATION/OUVERTURE
<p>La maîtrise des nuisances sonores et de l'impact sur les riverains de l'aérodrome.</p> <p>La maîtrise de son empreinte environnementale, en particulier par la promotion de la décarbonation des activités aéronautiques par l'efficacité énergétique des avions, l'adoption de nouvelles technologies électriques ou hybrides, l'usage de carburant moins émetteur et moins polluant, etc...</p>	<p>Une meilleure intégration dans les territoires, qui passe par des comportements exemplaires, mais aussi le développement d'une communication régulière et transparente auprès des riverains et des élus de nos aérodromes.</p> <p>La mise en valeur des contributions positives : emploi, formation, visite culturelle et découverte de la filière aéronautique, portes ouvertes, activités sanitaires, sportives, etc.</p>	<p>Une stratégie innovante de pionniers, et d'ouverture aux nouveaux usages, et aux nouvelles technologies, avec la mise à disposition des infrastructures du groupe ADP pour de expérimentations, l'accueil d'acteurs innovants et le soutien aux nouvelles technologies, afin de préparer les aérodromes à l'accueil des avions de demain.</p>

DES AÉRODROMES D'AVIATION GÉNÉRALE (AAG) AU CŒUR DE LA STRATEGIE ADP

Groupe ADP assume une présence renforcée sur les AAG, au service des territoires et de la filière de formation aéronautique avec des initiatives et des investissements importants :

- **3 managers d'aérodromes** en 2023, versus 1 en 2022, et des pilotes **dans la direction**.
- Renforcement de l'équipe **Relations Territoriales**
- Création d'un poste de **chargé de communication** (Newsletters, événements, visites, etc..)
- Création d'un poste de **business développement aviation générale**
- **Renfort du pôle ingénierie d'exploitation et du pôle développement aéronautique** pour porter les projets d'investissement d'infrastructures , exemple Pontoise validé
- **Déploiement des 1ères bornes électriques avions** et groupe de travail avec Total sur le SP98, expérimentation à Toussus et Lognes
- Etudes d'un déploiement d'AFIS, Expérimentation ADSB au sol et suivi du trafic sur les terrains.
- **Appel à Manifestation d'intérêts** pour Toussus-Le-Noble et de Lognes, « Play Your Airfield », 80 dossiers reçus
- Déploiement vertiports pour le e-VTOL : Pontoise, Issy-les-Moulineaux, Saint-Cyr + CDG et LBG

Dans un contexte exigeant,

***Des Aérodromes structurellement déficitaires.** Déficit annuel > 2 M€ / an.

***Des investissements lourds de plusieurs dizaines de millions d'euros prévu**, hors bâtiment, et une volonté de renforcer la relation avec les acteurs de l'aviation générale.

***Des discours mal harmonisés, inaudibles voire parfois dangereux voire suicidaires** face à l'Etat, aux élus et aux riverains => **urgence à faire évoluer les discours et les pratiques pour sécuriser l'avenir des aérodromes.**

DECLINAISON DES AMBITIONS PIONEERS 2025 AUPRES DE TOUS LES USAGERS

La transparence sur les flottes, la conformité des trajectoires, la modernisation accélérée des flottes, l'évolution des outils pédagogiques et des pratiques respectueuses de la riveraineté sont aujourd'hui une condition de survie de nos activités et des aérodomes.

- ◆ **L'ensemble des acteurs aéronautiques sont concernés, et doivent s'impliquer** : privés, particuliers, établissement de formation ou industriels, mainteneurs, **et les Aéroclubs agréés**.
- ◆ En phase de renouvellement de bail – mais aussi pour tout nouveau bail - **le Groupe ADP accompagne ses partenaires à décliner et formaliser leur stratégie**. Cette étape de formalisation rejoint les attentes des parties prenantes de l'aérodrome. Elle consiste le plus souvent à formaliser ce qui est fait, mais qui ne se voit pas. Une stratégie d'ouverture aux acteurs territoriaux ainsi qu'un engagement à contribuer aux réflexions sur la modernisation de nos pratiques est attendue.
- ◆ De même, **la réalisation de travaux tiers fait désormais l'objet d'une instruction adaptée aux enjeux** mais intégrera les aspects environnementaux et de riveraineté, ex. Toussus.
- ◆ En cohérence avec **une stratégie de responsabilité partagée**, le Groupe ADP déploie progressivement les ressources et moyens nécessaires pour s'assurer que l'ensemble des acteurs présents sur les aérodomes, mais aussi **tous les utilisateurs des infrastructures, s'acquittent des redevances et des sommes dues pour les services rendues ou occupation effective** dans un souci d'équité.

DISPOSITIONS DES NOUVEAUX BAUX – MODALITES DE RENOUVELLEMENT

- ◆ Le renouvellement des baux des aéroclubs est **une réelle opportunité pour que chaque structure concernée s'interroge et s'engage sur une stratégie de modernisation** à nos enjeux communs en précisant les actions concrètes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs.
- ◆ Il est proposé que **les renouvellements concernant les aéroclubs fera l'objet d'une analyse commune** avec La FFA, c'est-à-dire le CRA IF, le Groupe ADP et éventuellement les services de la Préfecture compétente ainsi que la DGAC, et plus particulièrement DSAC-Nord. Cela signifie que le renouvellement n'est pas systématique, néanmoins l'approche partagée est d'accompagner le club dans la formalisation de sa stratégie.
- ◆ Il est a minima attendu en amont de la demande de renouvellement de bail, par écrit :
 - La **description de l'ensemble de la flotte**,
 - ainsi que **l'état du classement CALIPSO - ou à défaut la demande de classement dans la base CALIPSO** - de la flotte école, élargie à l'ensemble de la flotte utilisée par les membres du club. Pour les avions non éligibles, les caractéristiques mécaniques et acoustiques permettant d'objectiver l'empreinte sonore et carbone.
 - Une **proposition de trajectoire de modernisation de la flotte** école, vers des classes acoustiques et environnementales performantes (Classe CALIPSO A, voire B) sur les prochaines années.
 - **Une profession de foi du président** s'engageant à faire respecter les trajectoires et les chartes environnementales applicables aux terrains utilisés, complétée d'une charte de bonne pratique applicable aux membres du club.
 - Le **"projet associatif", sur la vision à 10 - 15 ans**, l'activité pédagogique école de pilotage ou promotion de l'aéronautique sera au centre de ce projet.



POINT 3

ELECTRIC TOUR

TOURNÉE DU VÉLIS ELECTRO EN ILE-DE-FRANCE

ACCELERER l'adoption de l'avion électrique sur nos 10 aérodromes franciliens, structurer et développer les services de l'aviation durable

PROMOUVOIR une aviation durable et viable auprès de la riveraineté et de la communauté aéronautique de nos aérodromes

**DU 19 AU 23
SEPTEMBRE 2023**



ORGANISATEURS



ACCUMULER les connaissances pratiques sur les opérations des avions électriques



DEPLOYER des avions électriques. Sur la base de l'accord conjoint avec le Groupe ADP, la FFA déploiera ses Velis Electro pour des vols de démonstration pendant une semaine en septembre 2023.



CREER un environnement favorable au développement de l'avion électrique sur les 10 aérodromes d'aviation générale du groupe ADP
Les vols de démonstration de Groupe ADP/FFA ont pour objectif de présenter le Velis Electro à des partenaires et clients potentiels (aéroclub, école de pilotage, privés) dans le cadre du renouvellement des flottes



VALORISER les atouts environnementaux de l'avion électrique en termes de réduction des nuisances sonores mais aussi de suppression des émissions de carbone auprès de la riveraineté, des collectivités limitrophes de nos aérodromes, et du grand public.

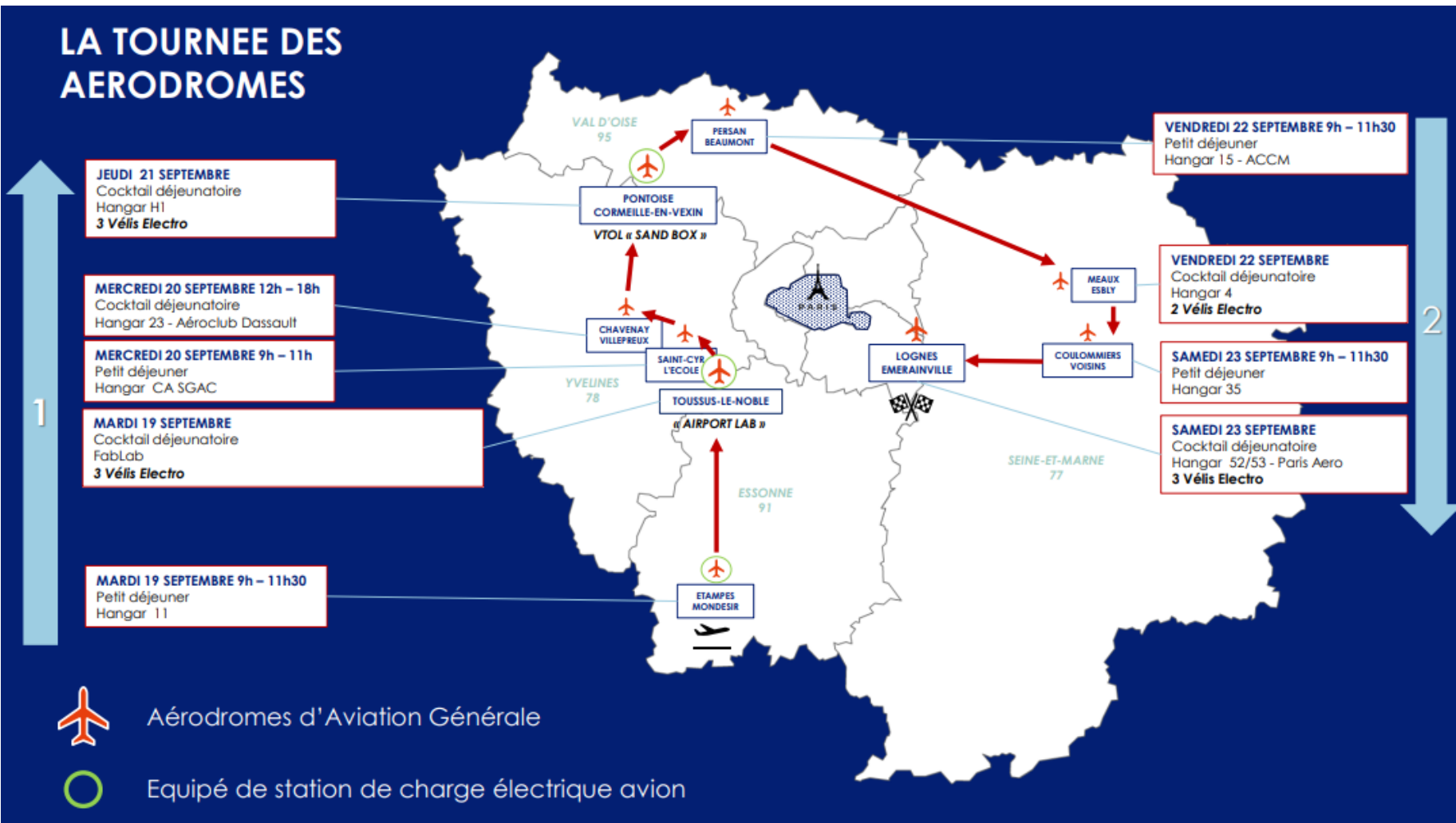
PARTENAIRES



PROMOTION DE L'AVION ELECTRIQUE ET DES BORNES DE RECHARGE

- SEPTEMBRE 2023 – Le Groupe ADP, avec la FFA, Total Energies et la société Pipistrel
Organisation de l'Electric Tour du 19 au 23 septembre et Inauguration de bornes électriques
sur 3 aérodromes : Pontoise, Toussus et Etampes

LA TOURNEE DES AERODROMES





POINT 4

FONDS REGIONAL DE MODERNISATION DES FLOTTES ECOLE EN ILE DE FRANCE

AIDE À L'ÉQUIPEMENT DE DISPOSITIFS SILENCIEUX POUR LES AVIONS ÉCOLES FRANCILIENS



La Région Île-de-France, le Groupe ADP et la FFA se sont associés dans l'objectif d'améliorer à grande échelle, par **l'équipement en silencieux et/ou hélices, la classe acoustique CALIPSO moyenne** des avions écoles basés en Île-de France utilisés par les aéroclubs franciliens affiliés à la FFA.

Le **financement est assuré par la Région Île-de-France et le Groupe ADP**, une opération inédite par :

- son enveloppe globale de **500 000 €** financée à 70% par la Région Ile-de-France
- le nombre d'avions et d'aérodromes concernés
- la proposition de **travailler sur les deux sources principales de nuisances sonores**, à savoir l'échappement et la rotation de l'hélice : installation de silencieux et/ou d'hélices de nouvelle génération pour gagner jusqu'à 6 dB.
- la **priorisation des aéronefs à équiper** en utilisant un critère composite par le croisement de la classe acoustique des aéronefs et la fréquence des tours de piste effectués en écolage par ces aéronefs

Le périmètre considéré couvre les dix aérodromes opérés par le Groupe ADP en Île-de-France ainsi qu'environ 70 aéroclubs.

AIDE À L'ÉQUIPEMENT DE DISPOSITIFS SILENCIEUX POUR LES AVIONS ÉCOLES FRANCILIENS

La convention ADP / Région Ile-de-France devrait être signée par la région Ile-de-France mi-septembre 2023, et sera effective courant octobre.

Démarrera alors la **phase d'inventaire des aéronefs écoles équipables dans les différents aéroclubs du Groupe ADP**, pour une mise en œuvre qui se réalisera en plusieurs phases, tenant compte des éventuelles certification spéciale (STC) nécessaire à leur déploiement à grande échelle.

La FFA, et les services de la DSAC contribueront activement, aux côtés d'ADP, à la réalisation de l'inventaire des avions à l'origine des nuisances sonores les plus importantes et du bilan des équipements en silencieux et hélices.

La base de données sera constituée des éléments suivants non exhaustifs :

- Liste des aéroclubs concernés, affiliés FFA, par terrain
- Etat CALIPSO déclaré, ou à défaut estimé par équivalence, de la flotte école identifiée comme réalisant le plus de tour de piste localement.
- Etat CALIPSO de la flotte école cible, et taux d'avancement par aéronef chaque semestre
- Existence de certification, dite STC (Special Technology Certified), sur les matériels des différents constructeurs du marché
- Priorité des STC à réalisés, tenant compte du nombre d'appareils similaires recensés afin d'avoir un effet de volume dans un temps réduit
- Nombre de décibels gagnés par équipement, ou par combinaison d'équipement, en priorisant les gains d'au moins une classe CALIPSO, voire 2 si cela est possible

Au moins deux phases d'équipements sont envisagées, tenant compte des technologies actuellement certifiée, et celle devant l'être.

MÉTHODE DE CLASSIFICATION DES AVIONS CALIPSO



La base CALIPSO s'appuie sur l'indice de performance sonore des avions (IP) déterminé grâce à des mesures prises en situation de vol et exprimé en référence au bruit maximal d'une conversation (68 décibels) :

un IP 0 indique en moyenne un niveau de bruit perçu au sol égal à celui de la conversation,
un IP 30 indique en moyenne un niveau de bruit perçu au sol inférieur de 3 décibels à celui de la conversation,
un IP 60 indique en moyenne un niveau de bruit perçu au sol inférieur de 6 décibels à celui de la conversation.
Note : la valeur de 3 décibels correspond à une atténuation perceptible par l'oreille humaine.

En fonction de ce critère, les avions sont classés selon quatre classes, des plus performants aux moins performants :

classe A : avions dont l'indice de performance sonore est égal ou supérieur à 60.
classe B : avions dont l'indice de performance sonore est égal ou supérieur à 30 et inférieur à 60.
classe C : avions dont l'indice de performance sonore est égal ou supérieur à 0 et inférieur à 30.
classe D : avions dont l'indice de performance sonore est inférieur à 0.

Pour être classé, une demande doit être effectuée par le propriétaire de l'avion (ou l'exploitant) auprès des services de la DGAC (un simple mail suffit). Des données complémentaires peuvent être demandées afin de tenir compte des spécificités techniques de l'aéronef concerné.

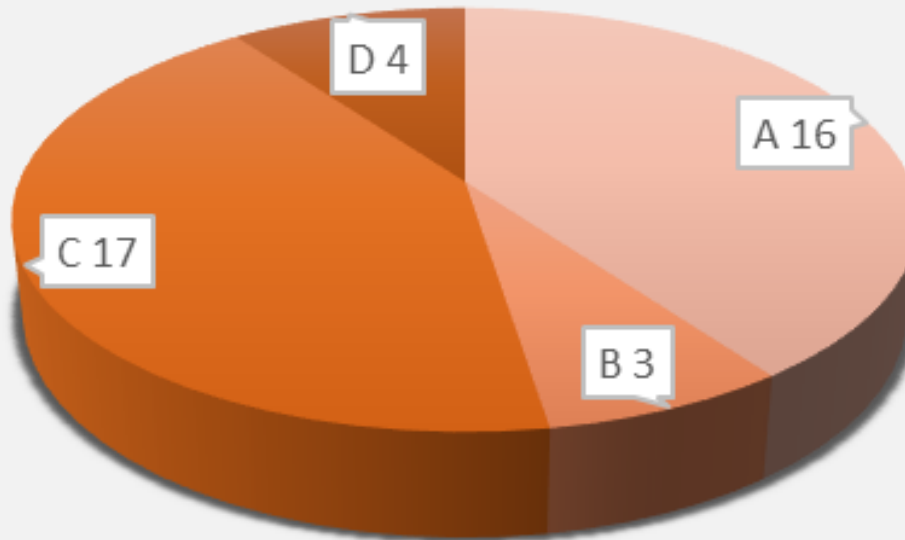
Si l'avion n'a pas encore d'équivalent dans la base, une campagne de mesures réalisée avec le STAC (Services Techniques de l'Aviation Civile) est nécessaire. Celle-ci se déroule suivant un protocole strict, à des hauteurs et des régimes moteur spécifiques afin de qualifier la classe acoustique réelle de l'aéronef.

Pour aller plus loin : [Brochure Propriétaires avions CALIPSO.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)

ENJEU DE LA MODERNISATION DES FLOTTES ECOLES A L'AÉRODROME DE PONTOISE-CORMEILLES



Hypothèse classification Calipso
(projection par type appareil)



40 appareils utilisés par les aéroclubs) - juin 2023



ACTUALITE & PROCHAINES ECHEANCES

ENJEUX SUR L'AÉRODROME DE PONTOISE-CORMEILLES-EN-VEXIN

- **Arrivée du manager d'aérodrome** d'ici fin 2023, au plus tard début 2024.
- **Accueil des JOP 2024** avec utilisation de l'aérodrome en débord de Paris-Le Bourget.
- Réalisation des travaux de **réhabilitation de la piste 12 / 30** a priori au 2^{ème} semestre 2024. Cette piste n'est plus utilisable en l'état et présente des dangers pour les avions légers qui l'utilisent.
- **Construction d'un hangar à neige** pour héberger les équipements du service hivernal, travaux envisagés en 2024
- **Poursuite des essais de e-VTOLS** avec de nouveaux partenaires qui souhaitent, comme VOLOCOPTER, bénéficier de l'expertise française sur l'intégration de ces nouveaux appareils dans l'espace aérien.
- Volonté d'organiser en septembre 2024 **les journées du Patrimoine** sur le terrain.
- Planification de la **rénovation de la couche de roulement de la seconde piste 05 / 23**, dite IFR, en 2026.

